



Le 28 avril 2014

NON à la formation des AFIS par les contrôleurs !!!

Dernièrement le SNA/O a organisé une réunion des chefs CA au cours de laquelle on leur a annoncé qu'ils seraient responsables de l'organisation et de la formation des agents AFIS sur les terrains qui ferment et les contrôleurs feraient office d'instructeurs !!!

Pour FO, la manœuvre est particulièrement cynique de vouloir obliger les contrôleurs et les chefs CA, contraints de partir avec leurs familles, à former leurs « successeurs » !

La DSNA aurait, semble-t-il, fait des promesses en ce sens aux gestionnaires ! Si c'est avéré, ceci est contraire à tous les engagements pris lors des négociations ou en Comité de Suivi du Protocole : il est acté « qu'il n'y aura aucune pression sur les agents pour les obliger à quoi que ce soit dans ce domaine ». Nous rappelons que certains de ces gestionnaires ne se sont pas privés au cours d'interview dans les journaux locaux de signifier clairement qu'ils n'avaient aucun besoin du service du contrôle !

Le SNA/O se prévaut de l'arrêté du 16 juillet 2007 relatif à la formation des personnels AFIS qui n'a RIEN à voir avec le sujet et qui spécifie même (article 7.2) que la formation pratique locale ne peut être dispensée que par un autre agent AFIS qui doit justifier d'au moins un an d'exercice des fonctions correspondantes à la qualification.

Aussi, afin de protéger nos collègues, tant sur les aspects humains que réglementaires et juridiques, FO s'oppose catégoriquement à toute tentative de la part de la DSNA de vouloir imposer la formation des agents AFIS aux TSEEAC. Les relations avec les gestionnaires n'étant pas toujours très sereines FO veillera à ce que les contrôleurs ne subissent aucune pression de la part des gestionnaires ou de la DSNA alors même qu'ils se voient déjà imposer la fermeture de leur service et une mobilité professionnelle.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Email :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

A....., le..... Signature

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

